

Politique de gestion des résidus miniers

Novembre 2024

Chez IAMGOLD, nous nous engageons à gérer nos parcs à résidus de manière à protéger la santé et la sécurité de notre personnel, des membres des communautés et de l'environnement naturel. L'examen continu des risques à la santé, à la sécurité et à l'environnement associés aux parcs à résidus, ainsi que les améliorations continues liées à la prévention, à la surveillance, à l'atténuation et aux mesures correctives font partie de notre système de gestion de l'environnement. Nous encourageons et mettons au défi tous les membres de notre personnel et nos entrepreneurs à faire preuve de leadership et de dévouement quant à la gouvernance environnementale, aux exigences environnementales et à la protection de l'environnement. La direction d'IAMGOLD a examiné et approuvé la présente politique.

Nous nous engageons à :

- Gérer les résidus de manière responsable afin de prévenir les dommages potentiels, sinon les réduire au minimum ;
- Établir et maintenir un système de gestion des résidus à chaque site en exploitation en collaboration avec les membres du personnel, les entrepreneurs et les consultants concernés ;
- Concevoir, construire, exploiter et mettre hors service des parcs à résidus de manière à réduire au minimum les effets, les risques et les obligations à long terme ;
- Interdire dans tous les cas l'utilisation de parcs à résidus dans les cours d'eau et les eaux marines ;
- Nous assurer que la gestion des résidus respecte les exigences juridiques et qu'elle est conforme aux pratiques d'ingénierie raisonnables et prudentes, aux critères de conception établis, aux normes et lignes directrices d'IAMGOLD et au système de gestion des résidus miniers de chacun de ses sites ;
- Dialoguer avec nos communautés d'intérêts au sujet de la gestion de la conception et des risques liés à notre parc à résidus ;
- Gérer les parcs à résidus miniers en fonction des risques identifiés par l'application des principales meilleures pratiques dans le but de prévenir ou de réduire au minimum les dommages potentiels et de satisfaire aux exigences sociales et environnementales ainsi qu'aux exigences de performance et de gouvernance d'IAMGOLD ;
- Gérer tous les solides et les eaux dans les aires prévues à cet effet ;
- Établir un programme d'examen en continu, comprenant des examens indépendants, afin de toujours rechercher des façons de prévenir ou de réduire les risques de chaque parc à résidus ;
- Mettre en place des mesures d'obligation de rendre des comptes, d'autorité et de compétence qui permettent de prendre des décisions appropriées par rapport aux risques qu'une décision entraîne ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence et des plans de préparation aux situations d'urgence propres à chaque site, et travailler de concert avec les autorités de réglementation pertinentes et les communautés d'intérêts dans les opérations d'intervention et de récupération.